

La résilience des réseaux d'initiative publique



QU'EST-CE QUE LA RÉSILIENCE EN MATIÈRE DE RÉSEAUX DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES ?

Il s'agit de la **capacité d'un opérateur à assurer le retour à un fonctionnement normal des infrastructures** qu'il opère et des services qu'il fournit dans le délai le plus court possible, à la suite de défaillances majeures de son réseau causant des dégradations et des interruptions de service.

DANS QUELS CAS LES RIP DOIVENT-ILS FAIRE PREUVE DE RÉSILIENCE ?

Comme tous les exploitants d'infrastructure, les opérateurs de RIP peuvent être **confrontés à des événements majeurs susceptibles d'entraîner une indisponibilité totale ou partielle de leur réseau** et des services qui l'exploitent. Il peut s'agir notamment :

- de catastrophes naturelles dont la nature dépend de l'implantation géographique du réseau : inondations, éboulements, tempêtes voire cyclones ;
- d'accidents industriels ;
- d'erreurs involontaires lors de travaux de génie civil ou d'opérations de maintenance ;
- d'actes de malveillance ;
- de pannes majeures.

Ces événements constituant des aléas par nature imprévisibles, **seul un niveau de préparation élevé permet d'y apporter**

une réponse coordonnée et efficace afin de rétablir un fonctionnement normal dans les plus brefs délais.

COMMENT UN OPÉRATEUR DOIT-IL SE PRÉPARER ?

La préparation d'un opérateur inclut plusieurs types d'actions :

- **établir un panorama des risques**, sans oublier la nécessité de se préparer à d'autres événements que ceux ainsi recensés ;
- **identifier la criticité de chaque type d'infrastructure**, analyser leur vulnérabilité aux risques pré-identifiés et dans la mesure du possible mettre en œuvre des solutions palliatives ;
- **définir, écrire et partager les procédures** à suivre en cas de crise ;
- **prévoir et organiser la disponibilité des moyens humains et matériels** auxquels faire appel en cas de crise ;
- **organiser régulièrement des exercices de simulation**, conjointement avec les autres acteurs concernés (cf. encadré).

QUE DOIVENT FAIRE LES COLLECTIVITÉS ?

Dans le cadre du déploiement de leur RIP, il est important que les collectivités intègrent au plus tôt, si ce n'est déjà fait, **les enjeux de résilience dans les contrats qui les lient avec leurs éventuels exploitants**. Elles peuvent également leur demander un audit de leurs installations, ainsi que de leurs plans de continuité et, éventuellement, participer aux exercices de simulation.

L'EXERCICE DE SIMULATION SEQUANA 2016

La préfecture de police de Paris a organisé, en mars 2016, l'exercice « UE Sequana 2016 » qui visait à simuler la gestion d'une crue exceptionnelle de la Seine en Île-de-France.

Un opérateur mobile y a pris part, permettant de tester ses processus de résilience en matière de communications électroniques : test de reconfiguration

de son réseau, interruption d'un relais 2G/3G, mise en place de son plan de continuité d'activité prévu pour des problèmes d'étanchéité et de perte d'alimentation des équipements type « MSC » (*Mobile service Switching Center*).

L'Arcep, en tant qu'observatrice, a pu constater les bonnes pratiques mises en



© Préfecture de police

place par cet opérateur pour assurer la résilience de ses services et de son réseau.